



Le cimetière Sainte-Anne

André Vachon

Number 47, 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015592ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015592ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vachon, A. (1992). Le cimetière Sainte-Anne. *Les Cahiers des dix*, (47), 91–115.
<https://doi.org/10.7202/1015592ar>

Le cimetière Sainte-Anne¹

par André Vachon
de la Société Royale du Canada

La partie est du cimetière Sainte-Anne dépendait d'une terre que les récollets commencèrent à défricher en 1616, probablement, et qu'ils échangèrent à Louis Hébert en 1618 ou au début de 1619, contre celle qu'il occupait sur la rivière Saint-Charles².

Sa terre de Québec fut concédée à Louis Hébert par le duc de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, le 4 février 1623³; une nouvelle concession, du 28 février 1626, par le duc de Ventadour, successeur de Montmorency, confirma la première et érigea en fief noble la propriété de Hébert⁴.

Dès 1621, toutefois, à l'occasion du mariage de leur fille Guillemette avec Guillaume Couillard, Hébert et sa femme avaient fait don de la moitié de leurs biens au jeune couple⁵. C'est alors que Couillard et sa femme commencèrent à occuper la partie ouest du fief primitif de Louis Hébert. Cette partie, dont la propriété leur fut confirmée lors du partage des biens de Hébert, le 15

-
1. Étude préparée pour le service d'archéologie de la Ville de Québec. — Le cimetière Sainte-Anne était situé entre l'église cathédrale de Québec et l'entrée du Séminaire de Québec.
 2. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et voyages que les Freres mineurs Recollects y ont faits pour la conversion des infidelles* [...]. Édité par Edwin Tross (Paris, 1866), I, 66s., 162.
 3. Cette concession est mentionnée dans la confirmation du 28 février 1626. Voir note suivante.
 4. Archives du Séminaire de Québec (désormais ASQ), Séminaire 35, 12 et 12B.
 5. ASQ, Seigneuries 3, 48.

septembre 1634, s'étendait à quelques pieds près, au sud-ouest, jusqu'à la rue Buade d'aujourd'hui⁶.

Selon une ancienne tradition, Couillard et sa femme auraient donné, en 1645, le terrain nécessaire à la construction de l'église⁷; cette tradition paraît d'autant plus exacte que le couple ratifia en quelque sorte ce premier don, et y ajouta, le 15 janvier 1652, en donnant à la paroisse quatre-vingts perches de terre environ⁸, lesquelles comprenaient, à l'est, une parcelle de onze perches que Couillard avait acquise, le 10 juillet 1644, de la succession de son beau-frère Guillaume Hébert⁹.

Ces quatre-vingts perches allaient des terres de l'église, à l'ouest, au «chemin tendant au fort de Québec» (fort Saint-Louis), à l'est¹⁰, et comprenaient, au nord-ouest, partie de l'emplacement du futur cimetière Sainte-Anne; le tout était borné, au nord, par la clôture du sieur Couillard.

Quant à l'extrémité ouest du cimetière, elle faisait partie des trente-huit perches et demie en superficie concédées par Louis d'Ailleboust à la fabrique de Québec le 4 juillet 1651, et «tenant d'un bout a la grande place [et] d'autre bout au Sr. Couillard»¹¹.

Sur le terrain de la fabrique, tout le long de la clôture de Couillard, et par conséquent entre l'église et cette clôture, où se trouverait plus tard le cimetière Sainte-Anne, courait un petit chemin, qui allait de la côte de la Montagne à la rue de la Fabrique, et dont on se servait pour les processions autour de l'église¹².

6. *Loc. cit.* — C'est par des documents postérieurs, en particulier l'acte de vente du fief à Mgr de Laval (Archives nationales du Québec à Québec (désormais ANQQ), Minutier de Romain Becquet, 10 avril 1666) et l'acte de donation des Couillard à la paroisse, le 15 janvier 1652 (ASQ, Paroisse de Québec, 119), qu'on en arrive à établir la limite sud-ouest du fief.

7. Honorius Provost, *La censive Notre-Dame de Québec* (Québec, La Société historique de Québec, 1954), 10.

8. ASQ, Paroisse de Québec, 119.

9. ANQQ, Minutier de Guillaume Tronquet, 11 juillet 1644, et ASQ, Séminaire 6, 31.

10. *Loc. cit.*

11. Archives de la paroisse Notre-Dame de Québec (désormais ANDQ), Carton 15, 28.

12. «Vray plan du haut & bas de quebec comme il est en Lan 1660», de Jean Bourdon, ASQ, Tiroir 213, 30; reproduit dans Marcel Trudel, *Atlas historique du Canada français* ([Québec], Les Presses de l'Université Laval, 1961), 82.

Les quatre-vingts perches données par les époux Couillard et les trente-huit et demie concédées par d'Ailleboust constituèrent ce qu'on appellerait bientôt «le terrain du presbytère». En 1661 et 1662, en effet, l'abbé Henri de Bernières fit bâtir le presbytère, sur l'emplacement de celui d'aujourd'hui; en 1663, à son retour de France, où il avait fondé et fait approuver par le roi le Séminaire de Québec, Mgr de Laval alla y loger avec ses prêtres; mais le presbytère n'ayant pas été construit pour accueillir une communauté comme le séminaire (dont la fondation n'avait pas été prévue), il fallut d'urgence songer à l'agrandir¹³.

Dans cette vue, Mgr de Laval fit convoquer, pour le dimanche 30 décembre 1663, une réunion des marguilliers anciens et nouveaux, auxquels les directeurs du Séminaire de Québec demandèrent «quil leur fust loisible de bastir sur leemplacement dudit Presbitaire tous et tels logemens qu'ils juger[ai]ent nécessaires pour leur Establissement, Et qua raison des grandes depenses quil seroient obligez de faire, *il demeur[ât] en leur liberté de se retenir ledit emplacement* avec tous les bastimens et augmentations en faisant bastir un autre Prebitaire en lieu commode pour desservir laditte Eglise [...] si tant est qu'a la suite du temps l'on [eût] besoin d'un Prebitaire separé dudit Seminaire». «Le tout [fut] accordé et accepté volontairement et reciproquement», et, le lendemain, Mgr de Laval ratifia l'entente.¹⁴

C'est ainsi que l'emplacement du futur cimetière Sainte-Anne devint la propriété du Séminaire de Québec.

* *
*

De 1664 à 1667, le séminaire fit agrandir le presbytère, pour y loger les prêtres et les grands séminaristes¹⁵, qui allaient y

13. ASQ, Paroisse de Québec, 128 et 128a.

14. *Ibid.*, 127.

15. On en prit possession le 29 septembre 1667 (ASQ, Chapitre 131, p. 4, 13, et Séminaire 2, 57). — Avant même que l'agrandissement fût achevé, Mgr de Laval acheta de la veuve Couillard, en 1666, le futur fief du Sault-au-Matelot, dont une partie était contiguë au terrain de la fabrique, du côté nord (ANQQ, Minutier de Romain Becquet, 10 avril 1666).

résider jusqu'en 1681. Peu après l'entente du 30 décembre 1663, — au printemps de 1664, probablement, — le séminaire fit clore le terrain du presbytère, ce qui eut pour effet de fermer le chemin qui le traversait le long de la clôture de Couillard. Frontenac s'en plaignit en 1675, et reprocha aux marguilliers de s'être départis du terrain de la fabrique et d'avoir laissé le séminaire y construire¹⁶, — clôture et bâtiments empêchant de faire les processions autour de l'église¹⁷.

Malgré les reproches du gouverneur, les choses restèrent telles quelles jusqu'au 21 février 1691, jour où les messieurs du séminaire vendirent à Mgr de Saint-Vallier un terrain «pour faire un nouveau cimetièr»¹⁸. Aussitôt l'acquisition faite, et par le même acte notarié, Mgr de Saint-Vallier transporta ce terrain à la fabrique, qui en fit le cimetièr Sainte-Anne, en remplacement du cimetièr de la côte de la Montagne, que la fabrique avait cédé à l'évêque le 31 décembre 1688, pour agrandir l'emplacement du palais épiscopal¹⁹.

Le terrain vendu par le séminaire mesurait quatre cent soixante-dix-neuf toises en superficie; il était borné, d'un côté, «par les murailles de leglise», d'un bout «par lallée de communication de laditte Eglise au grand logis du seminaire», d'autre bout «par la porte et Closture qui [était] sur la place Notre Dame pres du portail de lad Eglise», et, de l'autre côté, «par la ligne et Closture qui renfermera[it] lad espace de terre tendant droit de lad allée de communication a lad Closture qui [était] et regard[ait] sur la dite place Notre dame»²⁰. (III. P²¹.)

16. Agrandissement, par l'abbé Ernest Lemieux, d'un détail du plan de Jean-Baptiste-Louis Franquelin, «La ville haute et basse de Quebec en la Nouvelle France, 1670», ASQ, Tiroir 211, 14.

17. *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, 6 vol. (Québec, 1885-91), I, 908, 910.

18. ANQQ, Minutier de François Genaple, 21 février 1691.

19. *Ibid.*, 31 décembre 1688.

20. *Ibid.*, 21 février 1691.

21. Plan de 1691, ASQ, Tiroir 213, 31. — Il faut noter que l'église avait été agrandie, vers la grande place, de 1687 à 1689, et qu'elle comptait dès lors deux transepts.

Non content d'avoir forcé le séminaire à lui vendre ce terrain (car ce fut le cas), Mgr de Saint-Vallier obtint encore qu'il s'engageât à le faire «Closre et enfermer [...] de bons pieux de cedre apointés par le haut avec une porte convenable fermant a clef», et à le faire «élever et hausser de terre suffisamment [...] pour y en avoir deux pieds au moins plus haut et pardessus le roc ou tuf le plus Elevé affin quil y [eût] profondeur suffisante pour lenterrement des corps»²².

Ces travaux, les messieurs du séminaire s'étaient engagés à les faire à l'été de 1691, ou au plus tard à l'été de 1692, et, le 3 mai 1693, l'abbé Ango des Maizerets parlait des «grandes depenses» que le séminaire avait faites pour respecter les clauses du contrat²³. En 1691, on avait clos la partie ouest de l'emplacement, entre le petit séminaire et la place de l'église, et le procureur avait versé à Choret, menuisier, la somme de vingt et une livres pour quatre-vingt-dix pieds de bois et la «façon de la porte du cimetièr»²⁴; mais clôturer la partie nord-est du cimetière eût créé, entre la face sud-ouest du petit séminaire, la clôture du cimetière et l'allée de communication, une cour sans aucun accès; aussi les messieurs du séminaire décidèrent-ils de déplacer la partie nord de l'allée de communication, qui dès lors prendrait appui sur la face ouest du petit séminaire, et courrait le long de la ligne de séparation jusque derrière l'abside de l'église, où elle rejoindrait la partie restante du corridor de 1691. Ce nouveau passage couvert s'étendait tout entier sur le terrain du cimetière, dont il réduisait d'autant la superficie. (III. II²⁵.)

C'est en 1692 qu'on déplaça l'allée couverte: cette année-là, en effet, les charpentiers associés Jean Marchand et Robert Leclerc recevaient une «augmentation» pour «la façon du corridor»²⁶. Quant au remblai du cimetière, il n'aurait été mené à bien

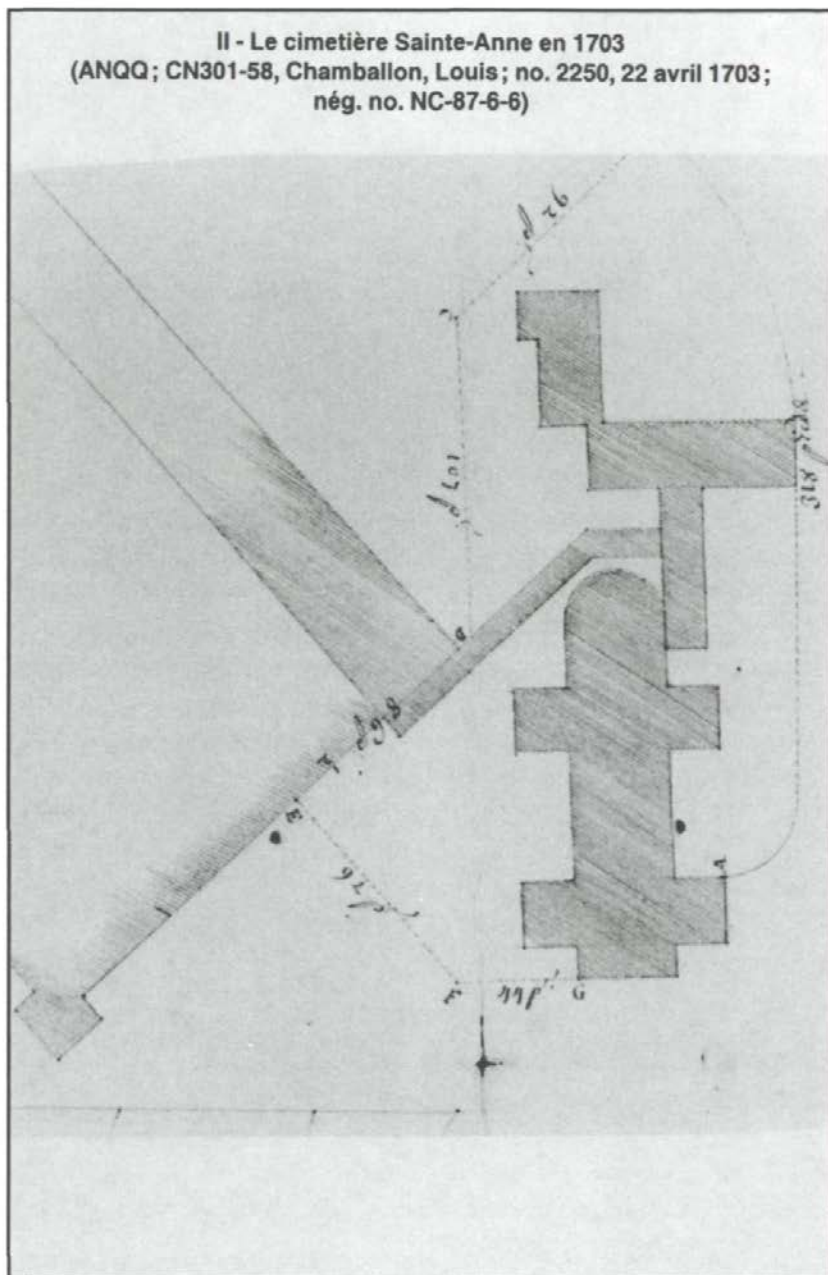
22. ANQQ, Minutier de François Genaple, 21 février 1691.

23. ASQ, Paroisse de Québec, 128a, p. 9.

24. ASQ, C-4, Grand livre, 1688-1700, p. 220.

25. ANQQ, Minutier de Louis Chambalon, 22 avril 1703. — Le plan est annexé au contrat.

26. ASQ, C-4, Grand livre, 1688-1700, p. 282.



qu'à l'été de 1694, saison où le procureur du séminaire prévoyait avoir besoin d'«un harnois d'augmentation tant a cause des travaux [de construction] que du cimetièrre ou il [fallait] apporter de la terre»²⁷.

L'emplacement avait été béni en mars ou avril 1691²⁸; mais on peut croire que, si les directeurs du séminaire avaient tardé à tenir leur engagement de remblayer le cimetièrre, ce fut dans l'espoir de l'éloigner du petit séminaire, car ils offrirent à la fabrique «un nouveau terrain le long de la closture des Hospitalières» (rue Hamel)²⁹, qu'ils firent même arpenter le 4 mai 1696³⁰. Les directeurs du Séminaire des Missions étrangères de Paris (auquel le Séminaire de Québec était «uni») approuvèrent cette offre, mais s'inquiétèrent de savoir si, en donnant ce terrain, on renoncerait néanmoins à celui qu'on avait vendu le 21 février 1691, — «ce qui ne paroist pas raisonnable», — et si, le cas échéant, on y enterrerait encore, «car Mgr. l'entend ainsy», écrivaient-ils le 12 mai 1695³¹.

Mais l'affaire allait prendre une tournure tout autre. Depuis les reproches de Frontenac aux marguilliers de Québec, en 1675, des critiques s'étaient élevées, de-ci de-là, contre le séminaire et contre la fabrique, relativement au «terrain du presbytère», et l'on contestait même la validité de la cession du 30 décembre 1663. Aussi les marguilliers anciens et nouveaux s'étaient-ils sentis obligés, le 26 juillet 1683, d'approuver et ratifier l'entente de 1663, comme étant «de leur fait»³².

26. ASQ, C-4, Grand livre, 1688-1700, p. 282.

27. ASQ, Séminaire 5, 7, p. 3.

28. Le 9 mars 1691, Mgr de Saint-Vallier avait signé une ordonnance pour interdire les inhumations dans l'ancien cimetièrre de la côte de la Montagne, et pour autoriser la bénédiction du nouveau cimetièrre Sainte-Anne. Cette ordonnance a été publiée par Henri Têtu, *Le palais épiscopal de Québec* (Québec, Pruneau & Kirouac, libraires-éditeurs, 1896), 28s.

29. ASQ, Lettres M, 19, p. 35.

30. ASQ, Paroisse de Québec, 134. — Le document précise qu'il s'agit d'«un emplacement destine pour servir de cimetièrre».

31. ASQ, Lettres M, 19, p. 35.

Les marguilliers intervinrent de nouveau dix ans plus tard, mais dans un bien autre esprit. Subissant l'influence de Mgr de Saint-Vallier, qui, mal disposé envers le Séminaire de Québec, refusait de reconnaître la validité de l'assemblée du 30 décembre 1663, ils décidèrent, le 3 mai 1693, de se constituer en députation, avec d'anciens marguilliers, «pour voir les tiltres de Mrs du Seminaire sur l'ancien chemin du presbytaire»³³, et pour vérifier «le droict» que ces messieurs «[avaient] eu de vendre partie de ce terrain pour faire un nouveau cimetière»³⁴.

Le vent avait bel et bien tourné. Marguilliers et paroissiens exigèrent bientôt que le terrain du presbytère fût rétrocédé à la fabrique. Le séminaire ne s'y refusa pas. Le 22 avril 1703, il renonça à toute prétention sur ce terrain, à certaines conditions, dont le maintien du corridor «pour la communication du Séminaire a l'église [...] tant et sy long temps que led. Seminaire desservira[it] la dite paroisse»³⁵; et il transporta à la fabrique un emplacement de six cents toises³⁶ le long de la clôture du jardin des hospitalières, pour s'acquitter de l'engagement contracté envers Mgr de Saint-Vallier dans la transaction du 21 février 1691, rendue caduque par la rétrocession qu'il venait de consentir³⁷.

Le plan levé à l'occasion de la rétrocession de 1703 montre, dans la configuration du cimetière, quelques différences avec celui de 1691, qui sont dues à une erreur de ce dernier dans le calcul de l'angle que faisaient entre eux le petit séminaire et l'église, qu'il eût fallu ouvrir davantage, mais aussi au fait que la ligne qui, du coin nord-ouest du petit séminaire, courait le long de l'aile de la Congrégation d'aujourd'hui avait été ramenée de quelque cinquante-deux pieds français³⁸ en 1691 à quarante envi-

33. Le chemin qui servait aux processions.

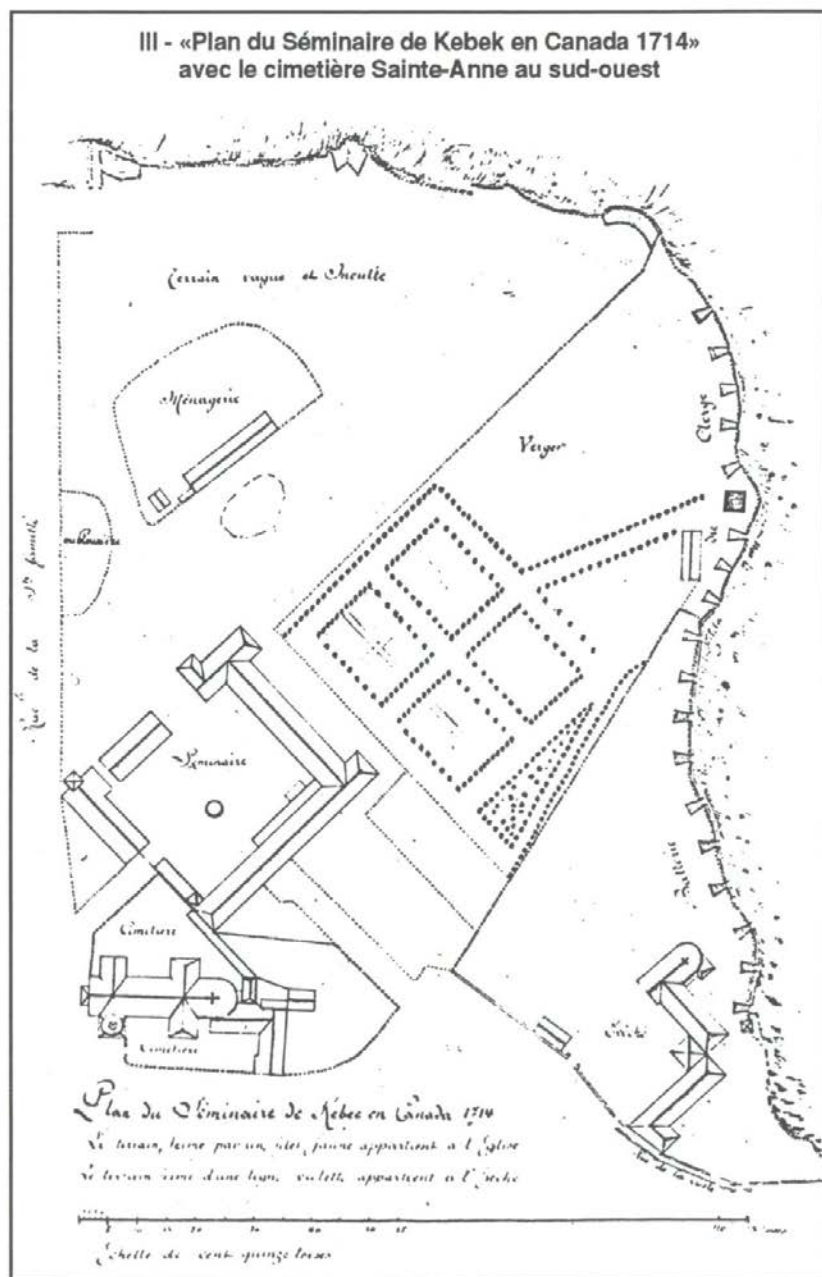
34. ANDQ, Carton 2, 27.

35. Allusion aux «petites écoles», qui étaient situées sur le terrain du presbytère, et dont le séminaire avait la responsabilité.

36. Il fut arpenté par Jean Le Rouge et François La Joue, le 31 mai 1703 (ASQ, Registre A, 126s.). C'est le cimetière des Picotés.

37. ANQQ, Minutier de Louis Chambalon, 22 avril 1703.

38. Le pied français valait 12,789 pouces anglais.



ron en 1703; en outre, de l'extrémité ouest de cette ligne, et à angle droit avec elle, une nouvelle ligne, de cent treize pieds de long, tendait en 1691 vers la grande place, jusqu'à un point situé à une vingtaine de pieds en avant du coin nord-ouest de l'église, et peut-être même au-delà, «jusqu'à la grande porte de l'église», comme l'affirmaient, en 1693, les marguilliers, — «ce qui, ajoutaient-ils, rend difforme la face de l'église»³⁹. Cette ligne se trouva notablement modifiée en 1703. Toujours à angle droit avec celle qui courait le long de l'aile de la Congrégation actuelle, elle s'étendait, sur une longueur de soixante-seize pieds, jusqu'à la grande place, et de là allait toucher, quarante-quatre pieds plus loin, le coin nord-ouest de l'église⁴⁰. Le cimetière présentait donc, sur la grande place, un front de quarante-quatre pieds, dans l'alignement de la façade de l'église. (III. III⁴¹.)

Ainsi apparaissait en 1703 le cimetière Sainte-Anne, dont la fabrique de Québec était propriétaire depuis le 21 février 1691.

* *
*

La paix du cimetière, clos et remblayé, fut troublée une première fois le 15 novembre 1701, jour où un incendie détruisit tous les bâtiments du Séminaire de Québec. Pour sauver l'église, l'ingénieur Jacques Levasseur de Néré, chargé de la protection contre les incendies, fit abattre le corridor extérieur qui la reliait au petit séminaire⁴², et qu'on reconstruisit sur les mêmes fondations.

La perturbation fut plus grande de 1744 à 1749, — et les conséquences sur le cimetière plus significatives, — lors des

39. ANDQ, Carton 2, 27.

40. ANQQ, Minutier de Louis Chambalon, 22 avril 1703. — Le plan est annexé au contrat. V. III. II.

41. «Plan du Seminaire de Kebec en Canada 1714», ASQ, Tiroir 211, 22. — Où l'on voit, nettement délimité, l'emplacement du cimetière, borné au nord-est par une construction temporaire du séminaire, qui fera place, au début des années 1750, à ce qui deviendra l'aile de la Congrégation.

42. ASQ, Séminaire 7, 83.

travaux d'agrandissement de l'église, qui fut allongée et dotée de bas-côtés. L'abside fut avancée de quarante pieds, et l'espace entre les deux transepts fut incorporé dans les bas-côtés, dont les murs furent prolongés, tant vers la nouvelle abside que vers la façade⁴³.

Les travaux terminés, en 1749, la surface du cimetière se trouva considérablement réduite, d'autant plus qu'il fallut déplacer une nouvelle fois le corridor extérieur, qu'on avait dû démolir pour ériger le rond-point de l'église. C'est sans doute à ce moment-là qu'il fut appuyé sur la face ouest du petit séminaire, à angle droit avec elle, et obliquant aussitôt vers la partie orientale de l'ancien transept est de l'église, comme il se voyait en 1820⁴⁴. Amputé de quelque deux mille deux cents pieds carrés sur presque toute sa profondeur, du côté sud, le cimetière fut encore diminué, à l'est, d'une pointe de quelque trois cents pieds carrés qui se retrouva derrière le nouveau corridor, et dont on peut douter qu'elle ait par la suite servi aux inhumations.

Quoi qu'il en fût, les inhumations, à cette époque, n'allaient pas sans problèmes. Ennuyés par les mauvaises odeurs que dégageait le cimetière, et craignant les dangers de contagion, les messieurs du séminaire entreprirent, à l'automne de 1758, de poursuivre la fabrique de Québec, pour obtenir qu'elle changeât les modes d'inhumation dans le cimetière Sainte-Anne. Après d'assez nombreuses procédures, François Daine, lieutenant général civil et criminel de la Prévôté de Québec, rendait, le 23 avril 1759, un jugement dans lequel il défendait au curé et aux marguilliers de la paroisse de Québec «de faire faire à l'avenir de Grandes fosses appelées vulgairement Caves [fosses communes]» dans le cimetière Sainte-Anne, leur permettant «dy faire des fosses particulières pour enterrer ceux qui deceder[aient] Corps à Corps seulement et ce depuis le premier avril jusqu'au quinze novembre

43. Luc Noppen, *Notre-Dame de Québec, son architecture et son rayonnement (1647-1922)* (Québec, Éditions du Pélican, [1974]), 95-104.

44. «Le séminaire en 1820» (plan), ASQ, Tiroir 211, 14.

suisant»; ces fosses devaient être «couvertes sur le champ au moins de trois pieds de terre en mettant préalablement sur les Corps une quantité de chaux vive suffisante pour empêcher les Exhalaisons et puanteurs de se rendre au dehors»; il leur permettait en outre «de mettre deux ou trois corps dans une même fosse depuis led jour quinze novembre jusqu'au d. jour premier avril de chaque année en prenant les mêmes précautions que pour ceux qui ser[aient] inhumés corps a corps, de Maniere que M.^{rs} du Sem.^{re} et le public ne [fussent] pas Incommodés»; il serait permis néanmoins, «en cas de besoin et nécessité», — c'est-à-dire en cas d'épidémie, — «de mettre ensemble plusieurs Corps [...] pendant lhyver dans une fosse commune qui sera[it] a cet effet creusée dans le cimetiere S.^{te} Anne, laquelle fosse Commune sera[it] couverte de planches pour mettre de là lesd corps transportés sans ceremonies en voiture ou autrement de jour ou de nuit dans un autre Cimetière avant les degels». Enfin le lieutenant général faisait défense aux bedeaux de laisser les fosses ouvertes pendant l'hiver, à peine de cinquante livres d'amende et du double en cas de récidive, et leur enjoignait de les couvrir de planches jusqu'au 1^{er} avril; aux mêmes, il défendait aussi, sous les mêmes peines, «doter les Corps des Cercueils comme ils l'ont fait par le passé»⁴⁵.

Quand ce jugement fut signifié à Jean Vallée, premier bedeau de la paroisse, le 17 mai 1759⁴⁶, on était à la veille du siège de Québec et d'un changement de régime, si bien qu'on peut se demander ce qu'il advint des décisions du tribunal, et en particulier de l'obligation de couvrir les corps d'au moins trois pieds de terre, alors qu'en 1691 les messieurs du séminaire s'étaient engagés à «hausser» le terrain de deux pieds seulement «par dessus le roc ou le tuf le plus Elevé»⁴⁷.

Chose sûre, la paix du cimetière allait de nouveau être troublée pendant le bombardement de la ville, qui commença le 12

45. ASQ, Paroisse de Québec, 98.

46. *Loc. cit.*

47. ANQQ, Minutier de François Genaple, 21 février 1691.

juillet. De ce jour au 20 juillet, comme le notait dans son journal l'abbé Jean-Félix Récher, curé de Québec, les Anglais «ne dirig[èrent] leurs boulets et leurs mortiers que sur la paroisse et aux environs, depuis le jardin du séminaire jusqu'aux Ursulines». L'église fut endommagée dès les premiers jours, et, dans la nuit du 18, trois bombes, crevant la toiture, tombèrent dans la nef. Le 23, elle était incendiée, en même temps que dix-huit maisons, les Anglais ne cessant pas, selon l'abbé Récher, «de tirer des bombes et des boulets sur le feu pour empêcher les nôtres de l'éteindre». Si l'on songe en outre aux bombes destinées au séminaire, — touché à plusieurs reprises, — pendant des semaines, l'on imagine volontiers qu'il en tomba un certain nombre dans le cimetière⁴⁸. Il ne pouvait être question, dans ces circonstances, d'y enterrer les morts; aussi le curé Récher, réfugié à la basse ville, décida-t-il, le 21 juillet, de les inhumier dès lors à l'Hôpital Général⁴⁹.

Une gravure de Richard Short⁵⁰ montre les ruines de l'église après la reddition de Québec; on y voit aussi le mur de pierre, peut-être en partie démoli, du cimetière Sainte-Anne, avec sa porte, surmontée d'une grande croix, qui donne sur la place Notre-Dame. L'église fut reconstruite à partir de 1766, à l'intérieur des mêmes murs. On en possède un bon dessin du marguillier Jacques Dénéchaud, de 1782, où l'on voit la clôture du cimetière sur toute sa longueur, du coin de l'église à l'aile de la Congrégation du séminaire, avec, sur la grande place, une porte à double vantail (Ill. IV⁵¹.)

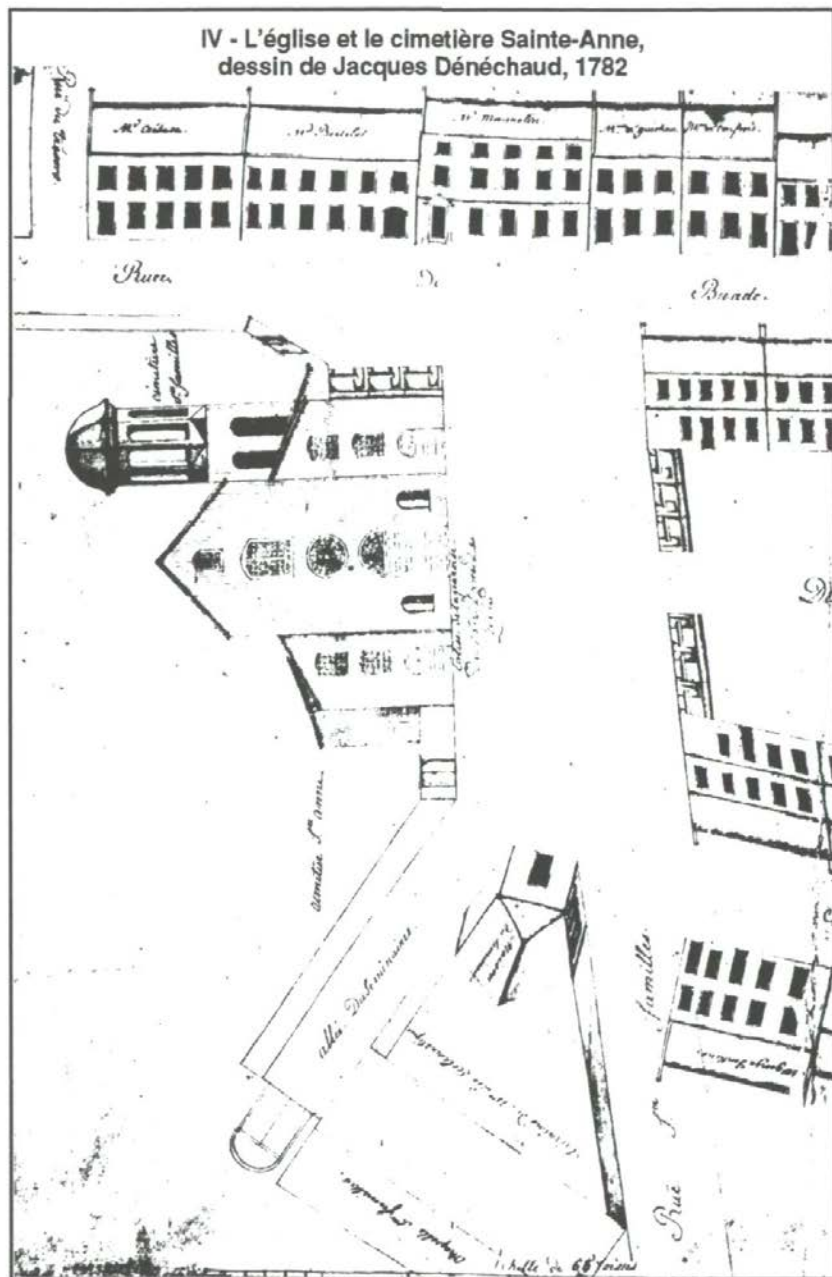
Le dessin de Dénéchaud marque bien la ligne de séparation entre le cimetière et l'«allée Du Séminaire», que l'on appellerait

48. Lors d'un sondage archéologique, en août 1972, Michel Gaumond y trouva en effet «un fragment de bombe pesant 21 livres à 8 pouces de profondeur» (*Cimetière Ste-Anne*, [Ministère des Affaires culturelles, 1975], 17).

49. Tous les renseignements contenus dans le paragraphe sont tirés de l'abbé Jean-Félix Récher, *Journal du siège de Québec* (Québec, La Société historique de Québec, 1959), 17-30.

50. Reproduite dans Noppen, *op. cit.*, 142.

51. ASQ, Tiroir 213, 29.



bientôt rue du Parloir⁵². C'est sans doute de cette allée qu'il est question dans le «Compte general du Sem^{re} p[our] Lan 1793», au chapitre des réparations extraordinaires faites au parloir et «en l'allée neuve du cimetièr»⁵³.

Sur la ligne nord-est du cimetière, le séminaire avait construit, de 1750 à 1752, un parloir qui reliait le petit séminaire à la chapelle, et qu'on désignerait plus tard sous le nom d'aile de la Congrégation. Ce parloir, qui remplaçait un bâtiment en pierre, sans étage, élevé avant 1714 (Ill. III), fut élargi du côté de la cour et haussé d'un étage en 1823 et 1824. De toute évidence, les messieurs du séminaire avaient tenu à ne pas indisposer les marguilliers à cette occasion. Dans le «devis des ouvrages de maçonnerie», du 18 avril 1823, par exemple, ils avaient pris soin de noter que les matériaux ne pourraient être placés dans le cimetière⁵⁴. Le 3 mai, l'abbé Jérôme Demers, procureur du séminaire, écrivait à Jean Bélanger, premier marguillier de la paroisse, pour lui annoncer qu'on avait commencé à démolir le long-pan qui bornait le cimetière au nord-est, et qu'on ferait son possible pour que celui-ci ne fût pas «ouvert long-temps» de ce côté; pour l'assurer qu'on avait «recommandé, d'une façon particulière, [aux] ouvriers de se comporter, dans cet endroit, avec toute la décence qu'exige un lieu aussi respectable»; et pour demander la permission de placer des échafaudages dans le cimetière pour la reconstruction du long-pan⁵⁵.

L'abbé Demers prit occasion de cette lettre pour soulever la question des «eaux du cimetière», qui «fatigu[ai]ent considérablement» les murs du séminaire, «les terres jectisses qui y [avaient] été rapportées en différents tems» atteignant «au moins à la hauteur de 4 pieds au-dessus des lambourdes du rez-de-chaussée de cette partie du séminaire», sans «aucun contre-mur pour les

52. «Le Séminaire en 1820» (plan), *ibid.*, 211, 14.

53. ASQ, Séminaire 5, 43.

54. *Ibid.*, 6, 59.

55. ASQ, Polygraphie 22, 53.

soutenir et pour arrêter les eaux qui s'y trouv[aient] en grande abondance le printemps». Comme le séminaire devait «pratiquer un canal» sous le porche «pour conduire les eaux dans un autre grand canal [...] pratiqué l'année [précédente] dans [la] cour», l'abbé suggéra au premier marguillier d'en faire un dans le cimetière, «qui viendrait aboutir sous le mur qui sépar[ait] [le] cimetière de la ruelle qui condui[sait] à [la] chapelle», le séminaire étant prêt à se charger «de la partie de ce canal qui se trouverait dans la dite ruelle»⁵⁶.

Le 15 mai, Bélanger annonçait à l'abbé Demers qu'à l'assemblée du dimanche précédent les marguilliers avaient décidé que certains d'entre eux se rendraient au cimetière pour «visiter les lieux et conférer avec les messieurs du Séminaire au sujet de leur demande»⁵⁷. On ne connaît pas la suite de cette rencontre, mais il n'est pas impossible que la canalisation découverte en 1972, dont je parlerai plus loin, remontât à cette époque.

Officiellement, le cimetière Sainte-Anne fut désaffecté en 1855, année où une loi vint interdire les inhumations à l'intérieur de la ville⁵⁸. Le 30 décembre 1857, la fabrique achetait un vaste terrain, sur le chemin Ste-Foy, pour en faire le cimetière Belmont, qui fut béni le 10 juillet 1859⁵⁹. On ne procéda, toutefois, à aucune exhumation dans le cimetière Sainte-Anne.

* *
*

Dès 1857, le séminaire s'était intéressé à l'emplacement de l'ancien cimetière⁶⁰. Le 5 septembre, l'abbé Michel Forgues, procureur de l'institution, avait écrit aux marguilliers pour savoir «si

56. *Loc. cit.* — Le porche date de la construction du parloir et de la chapelle, en 1750-1752.

57. *Loc. cit.*

58. Antonio Drolet, *La ville de Québec, histoire municipale*. Vol. III: De l'incorporation à la Confédération (1833-1867) (Québec, La Société historique de Québec, 1967), 78.

59. Pierre-Georges Roy, *Les cimetières de Québec* (Lévis, 1941), 230-232.

60. ASQ, Plumitif I, sect. 2, 71.

la fabrique serait disposée à céder au séminaire tout ou partie du cimetière Ste-Anne». On lui avait répondu, le 9 septembre, que la question demandait réflexion.⁶¹

Le 30 octobre 1866, le séminaire décida de faire une nouvelle démarche auprès de la fabrique⁶². Celle-ci ayant fait installer, en 1857 ou 1858, «une palissade de fer» devant la cathédrale⁶³, on en tirerait un argument à l'appui de la requête. Dans une lettre au curé, du 16 novembre 1866, le procureur Adolphe Légaré, après avoir affirmé que «l'entrée [...] du Séminaire de Québec [était] devenue trop étroite à cause de l'augmentation des élèves», demandait à la fabrique de céder au séminaire «une lisière de terrain de 4 pieds à l'extrémité Sud Ouest et de 10 pieds à l'extrémité Nord Est sur la longueur de l'entrée», le séminaire se chargeant «des travaux nécessaires à cet objet»; en outre, «comme le séminaire se propos[ait] de faire régner une palissade de fer semblable à celle de la Cathédrale à l'extrémité S. O. de l'entrée», écrivait-il, «l'amélioration proposée deviendrait un petit embellissement pour notre ville»⁶⁴.

La fabrique répondit, le 3 avril 1867, que, «pour des raisons majeures et vu le peu d'espace autour de la Cathédrale, elle ne [pouvait] se dessaisir de cette petite lisière de terrain dont elle pourrait avoir grandement besoin par la suite»⁶⁵. Le procureur revint à la charge le 2 juillet suivant, pour demander, cette fois, non plus la propriété, «mais seulement la jouissance de ce terrain»⁶⁶. La réponse, du 30 juillet, resta la même, «vu [...] le besoin urgent qu'elle [la fabrique] [avait] de ce terrain»⁶⁷.

Le refus de la fabrique n'empêcha pas le séminaire de procéder à l'«embellissement» de son entrée. Une grille de fer y fut

61. ASQ, Séminaire 34, 5.

62. ASQ, S.M.E., 30 octobre 1866.

63. ASQ, Plumitif I, sect. 2, 71.

64. ASQ, Paroisse de Québec, 156.

65. *Ibid.*, 156A.

66. *Ibid.*, 156B.

67. *Ibid.*, 156C.

placée en 1868⁶⁸. À cette époque, si l'on en juge par une gravure publiée en 1876, un mur de pierre d'une douzaine de pieds de hauteur⁶⁹ séparait l'entrée du séminaire du terrain du cimetière⁷⁰. Sur ce dernier, la fabrique avait fait construire, peut-être au début des années 1870, un hangar qu'on voit sur un plan de 1880 ou 1881, et qui, selon la tradition, servait à l'entreposage du bois de chauffage de l'église. Appuyé sur l'église et parallèle à l'aile de la Congrégation, il mesurait quelque trente-cinq pieds (anglais) de large sur soixante-dix dans sa partie la plus longue, et occupait tout le centre de l'ancien cimetière⁷¹.

Ce hangar paraît avoir été remplacé deux fois au moins avant 1922. Une photographie antérieure à 1888 (puisqu'on n'y voit pas la chapelle du Sacré-Cœur) montre une construction plus modeste, toujours appuyée sur l'église mais dont la porte à double vantaal donne immédiatement sur le trottoir de la grande place, avec un arbre en arrière-plan, à gauche⁷². C'est une tout autre structure, plus élevée et plus massive, peut-être en pierre, et certainement assise sur de solides fondations, que révèlent les photographies de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle⁷³.

Cette dernière construction fut certainement postérieure à 1888, année où l'on érigea la chapelle du Sacré-Cœur⁷⁴, qui empiétait considérablement sur l'ancien cimetière, et qui en modifiait définitivement l'apparence. Ce fut, depuis l'agrandissement de l'église en 1744, l'occasion du plus grand bouleversement qu'eût connu le cimetière Sainte-Anne.

68. ASQ, Séminaire 34, 30.

69. Onze ou douze pieds (français), c'était la hauteur habituelle des murs de pierre que le séminaire érigeait sur sa propriété, à la fin du régime français.

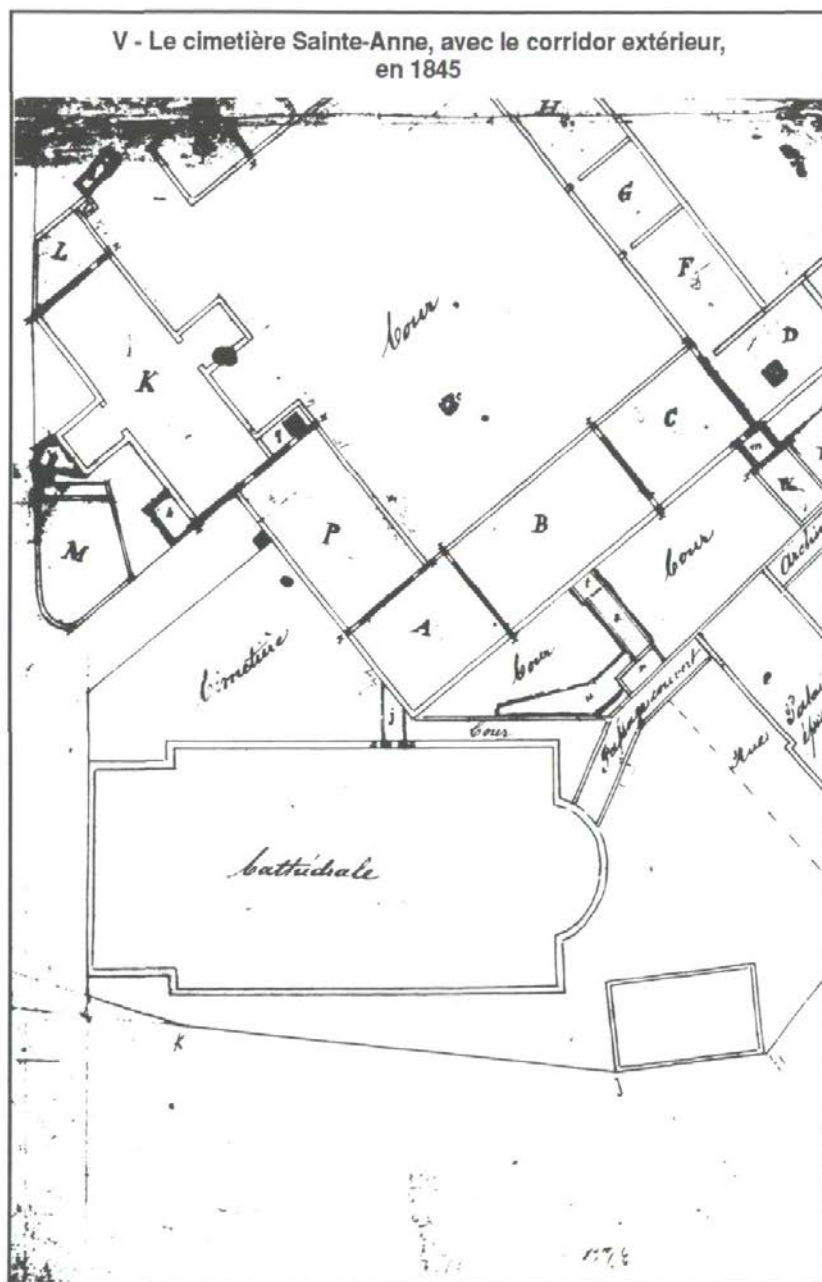
70. Gravure tirée d'un ouvrage de James M. LeMoine, *The Tourist's Note-Book*, de 1876, et reproduite dans *la Nouvelle Abeille*, vol. XXII, n° 3 (mai 1969), 2.

71. Plan du séminaire en 1880 ou 1881, ASQ, Tiroir 211, 14.

72. Photo reproduite dans Noppen, *op. cit.*, rabat de la couverture.

73. ANDQ, Coll. Notre-Dame, en voie de classement.

74. Noppen, *op. cit.*, 237s.



Derrière la chapelle du Sacré-Cœur, le corridor extérieur reliait toujours le petit séminaire à la cathédrale. Démoli lors de la reconstruction de l'aile de la Congrégation, en 1823-1824, il avait été aussitôt rétabli sur la même face du séminaire, mais un peu plus au sud peut-être et faisant un angle assez marqué avec elle, comme il apparaît aujourd'hui. Il ne fut pas déplacé par la suite, même si l'angle qu'il faisait avec l'église varie légèrement sur les plans du XIX^e siècle. (Ill. V⁷⁵.) Il fut pourtant allongé, sans être déplacé, en 1877: pour se «procurer une [classe] de plus», le séminaire demanda à la fabrique, le 22 juin 1877, la permission «de continuer le chemin couvert le long du mur du séminaire sur une étendue de 6 pieds de largeur sur 17 pieds de longueur»⁷⁶, — entièrement sur le terrain de l'ancien cimetière, comme le montrait le plan joint à la lettre du procureur⁷⁷. Au témoignage du chanoine Jean-Charles Racine⁷⁸, cet agrandissement disparut vers la fin des années 1920. Le corridor extérieur se retrouva dès lors comme on l'avait pu voir de 1824 à 1877, et comme on le voit aujourd'hui.

Le 22 décembre 1922, survenait l'incendie de la basilique-cathédrale de Québec, immédiatement reconstruite dans les mêmes murs. Dès 1923, un nouveau bâtiment, tout aussi massif que le précédent, fut élevé sur le terrain e l'ancien cimetière, et, le 15 novembre, le séminaire commençait à démolir le mur qui, au sud, courait le long de son entrée, «le nouveau mur du hangar de la Basilique» devant «à l'avenir» servir «de séparation»⁷⁹. Selon le chanoine Racine, ce hangar, fait de blocs de ciment, fut par la

75. Voir un plan du séminaire en 1845, ASQ, Tiroir 211, 14, et un autre, en 1845, *loc. cit.*, par exemple.

76. ANDQ, Carton 5, 205. L'agrandissement se ferait le long de la face ouest du petit séminaire, et vers le nord.

77. ANDQ, Coll. Notre-Dame.

78. Monsieur le chanoine Racine, qui fut dix-sept ans curé de la cathédrale, et qui présida aux travaux de restauration de l'ancien cimetière Sainte-Anne, de 1972 à 1979, m'a communiqué beaucoup de renseignements, qu'il a du reste vérifiés dans les livres de comptes de la fabrique, au cours d'une entrevue qu'il m'a accordée en octobre 1991. Je le remercie vivement de son obligeance et de sa cordialité.

79. ASQ, Journal du Séminaire, XI, 209.

suite divisé en deux sections, l'une servant de soute à charbon et plus tard de garage (côté sud), l'autre de local pour les scouts (côté nord). Appuyé sur le mur de la cathédrale et sur la chapelle du Sacré-Cœur, au sud et au sud-est, le hangar à toit plat s'étendait, au nord-est, à une dizaine de pieds du mur de l'aile de la Congrégation⁸⁰, et, au sud-ouest, le long du trottoir qui bordait la grande place.

À la suite de la démolition du mur qui la séparait de l'ancien cimetière, le séminaire fit «arranger» son entrée en 1924⁸¹; mais il fallut tout reprendre en 1927. Cette année-là, en considération des services rendus par le Séminaire de Québec après l'incendie de la cathédrale, les marguilliers résolurent de lui «céde[r] gratuitement [une] lisière de terrain sise à l'entrée du Petit Séminaire, mesurant environ dix pieds de largeur sur une profondeur d'environ quatre-vingt-six pieds»⁸². La cession fut ratifiée par-devant Adolphe Labrecque, notaire, le 16 juin 1927⁸³. Il est certain que le hangar de l'ancien cimetière (dont le mur servait, depuis 1923, de séparation avec l'entrée du séminaire, on s'en souvient), fut alors amputé d'une dizaine de pieds au nord (Ill. VI⁸⁴), ce qui permit au séminaire de déplacer en août 1952, de plusieurs pieds vers le sud, la porte dite de «la porterie», jusque-là située en bordure du porche, et de réaménager son entrée⁸⁵.

En 1972, le cimetière désaffecté entrait dans la dernière phase de son histoire. À la demande du ministère des Affaires culturelles, la fabrique autorisait la démolition du hangar qui

80. Au témoignage, encore, du chanoine Racine, un petit mur de pierre d'environ quatre pieds de hauteur, surmonté d'un grillage métallique, fermait, le long de l'entrée du séminaire, l'espace entre le coin nord-est du hangar et l'aile de la Congrégation. Le corridor formé entre les deux bâtiments était en pente et pavé en ciment pour favoriser l'écoulement des eaux vers le porche du séminaire.

81. ASQ, S.M.E., 8 septembre 1924.

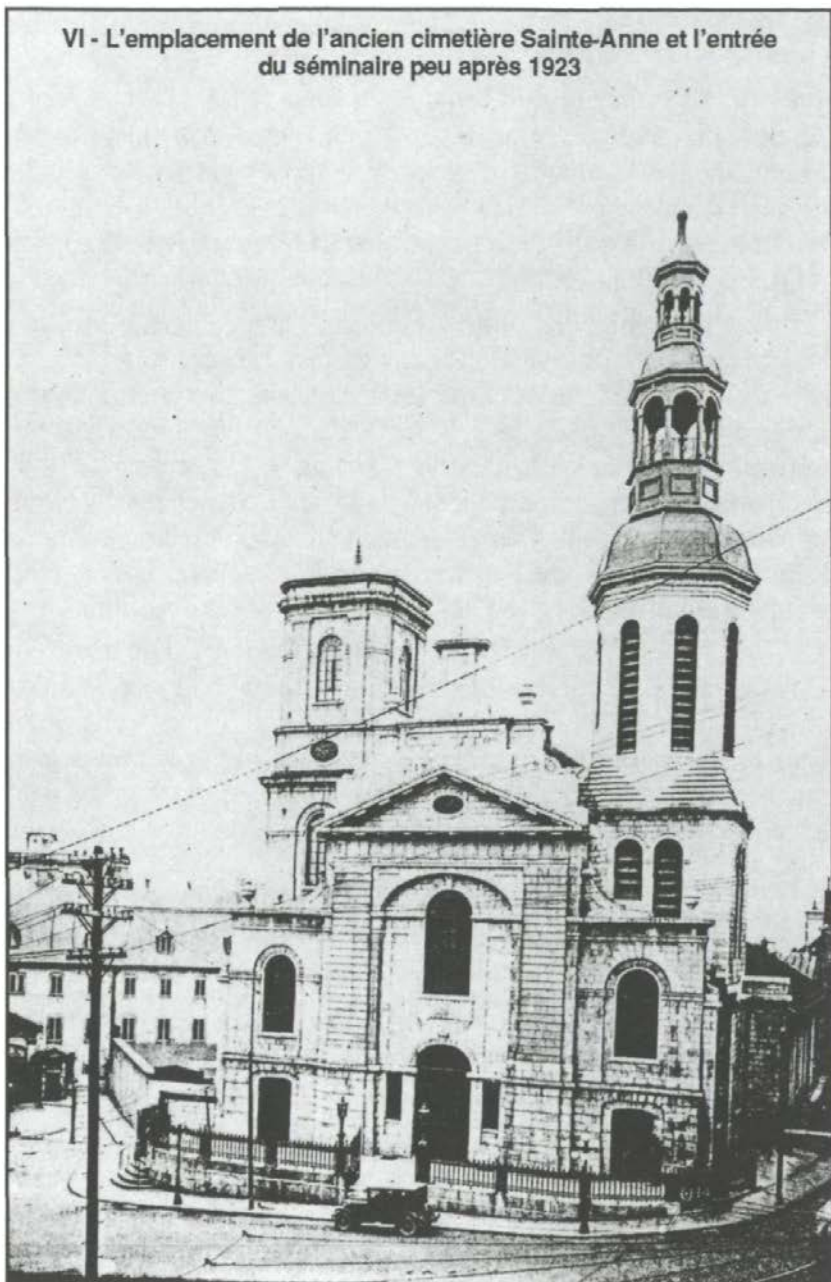
82. ANDQ, Registre des délibérations de l'œuvre et fabrique de la paroisse Notre-Dame de Québec, 17 janvier 1927.

83. Document conservé à la Procure du Séminaire de Québec.

84. Voir une photo reproduite dans Noppen, *op. cit.*, illustration 113.

85. ASQ, Journal du Séminaire, XIV, 568.

VI - L'emplacement de l'ancien cimetière Sainte-Anne et l'entrée du séminaire peu après 1923



l'occupait⁸⁶. Dépêché sur les lieux, l'archéologue Michel Gaumont raconte, dans le rapport du sondage qu'il y pratiqua peu après, qu'à son arrivée «un bélier mécanique achevait d'enlever le plancher de béton» et qu'«à chaque mouvement des chenilles on apercevait des fragments d'os provenant des anciennes sépultures»⁸⁷. Au témoignage du chanoine Racine, le bélier mécanique rompit alors la canalisation qui traversait le terrain, de l'église à l'entrée du séminaire.

Les travaux de démolition terminés, l'emplacement, profondément remué, se trouvait dans un triste état. Le curé s'en plaignit au ministère des Affaires culturelles⁸⁸, et, au printemps de 1975, la fabrique y fit poser de la pelouse⁸⁹. De son côté, le ministère préparait un dossier sur le cimetière, en vue de sa restauration⁹⁰, et mandat était donné aux architectes associés La Roche et Déry de préparer «[l]es plans de l'aménagement du cimetière Sainte-Anne, du muret mitoyen entre le séminaire et le cimetière, des revêtements de la basilique et de l'accès à la crypte de la Basilique»⁹¹.

En 1976 et 1977, l'emplacement du cimetière fut de nouveau bouleversé. La première année, on fit des travaux d'excavation le long du mur de la cathédrale et de la chapelle du Sacré-Cœur, pour y poser un drain agricole, et, l'année suivante, on creusa une tranchée, de la cathédrale à l'entrée du séminaire, pour remplacer la canalisation détruite en 1972⁹².

86. Lettre du chanoine Jean-Charles Racine, curé, à Marcel Junius, directeur du patrimoine, ministère des Affaires culturelles, 5 mars 1975 (ANDQ, Coll. Notre-Dame).

87. Michel Gaumont, «Cimetière Sainte-Anne. Rapport archéologique: sondage de septembre 1972», document conservé au service d'archéologie du ministère des Affaires culturelles, à Québec.

88. Lettre citée du curé Racine à Marcel Junius, 5 mars 1975.

89. Chanoine Racine, curé, au ministère des Affaires culturelles, section des permis, 30 septembre 1974 (ANDQ, Coll. Notre-Dame).

90. *Cimetière Ste-Anne*, «dossier préparé par la Direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles», [Québec, 1975], 25 p.

91. Lettre de La Roche et Déry au curé Racine, 4 septembre 1975 (ANDQ, Coll. Notre-Dame).

92. Selon le témoignage du chanoine Racine.

La restauration fut menée à bien en 1979: on remblaya le terrain pour en corriger la pente (il était plus bas du côté de l'entrée du séminaire), et un muret de pierre fut élevé le long de cette même entrée; les murs de la basilique et de la chapelle du Sacré-Cœur, dégradés là où le hangar y avait pris appui, furent réparés, et l'on donna aux grilles du séminaire et du cimetière l'aspect qu'elles présentent aujourd'hui; la pose d'une nouvelle pelouse compléta les travaux⁹³.

* *
*

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les paroissiens inhumés dans le cimetière Sainte-Anne n'y ont pas toujours reposé en paix.

Claude Vauban

93. Autres renseignements fournis par le chanoine Racine.